

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	20 février 2024
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20240220DB05
Thématique :	Informations diverses		
Titre :	Informations Développement Social Territorial		

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié en ligne le 14/05/2024

ID : 040-200009868-20240220-20240220DB05-AU



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2024 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 16 février 2024)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 9

Absents représentés : 2

Absents excusés : 4

Absent : 1

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 20 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de février, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames De Artèche Sylvie, Labeyrie Isabelle, Paucet Sylvie et Madame Crouts de Paille Nina ;

Messieurs Arbeille Henri, Darets Benoît, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre et Prosper José.

Absents représentés :

Monsieur Froustey Pierre a donné pouvoir à Madame De Artèche Sylvie, Monsieur Aschard Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre.

Absents excusés :

Mesdames Jaury Chamalvide Christine, Dedout Marie Jeanne et Libier Maïté ;

Monsieur Le Souef Jean-Marc.

Absent : Daulouède Jean-Claude.

OBJET : INFORMATIONS

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

- Bilan de l'accompagnement social réalisé en 2023 par le service des GDV, dans le cadre du Pacte Territorial de l'Insertion du Conseil Départemental des Landes - délégation de compétence, effective depuis 2006, du Conseil Départemental des Landes au CIAS, concernant l'accompagnement des Gens du Voyage, résidents des aires d'accueil du territoire communautaire: accompagnement des voyageurs, bénéficiaires des minimas sociaux, d'insertion sociale et professionnelle notamment sur l'accès aux droits, l'habitat, la santé, la scolarisation, la socialisation, le budget, la formation et l'emploi.

Budget consolidé 2023 : 104 476€

Financement CD40 : 45 000€

Document annexé



- Réponse à l'appel à projet 2024 dans le cadre du Pacte Territorial de l'insertion du Conseil Départemental des Landes-délégation de compétence, effective depuis 2006, du Conseil Départemental des Landes au CIAS, concernant l'accompagnement des Gens du Voyage, résidents des aires d'accueil du territoire communautaire : accompagnement des voyageurs, bénéficiaires des minimas sociaux, d'insertion sociale et professionnelle notamment sur l'accès aux droits, l'habitat, la santé, la scolarisation, la socialisation, le budget, la formation et l'emploi.

Budget prévisionnel 2024 : 106 346€

Demande Financement CD40 : 106 346€

Document annexé

- Réponse à l'appel à projet 2024 dans le cadre de la Conférence des financeurs : ZOU'MACS

12 animations de 2h à 4h, conçues et organisées par des aides à domicile, pour les personnes accompagnées par le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ainsi que leurs aidants

Budget prévisionnel 2024 : 10 000€

Demande Financement CD40 : 10 000€

Document annexé

- Appels à projet 2024 dans le cadre de la Conférence des financeurs : UNE ESCALE A DOMICILE (projet renommé « PARTAGEONS UN TOIT ! » conformément à la demande du groupe de travail élargi du 25 janvier 2024)

Demande de financement complémentaire à la subvention obtenue dans le cadre de l'appel à projet du CD40 et de la DDETSPP « Intervention sociale en matière de logement » pour le pilotage du projet, l'élaboration du dispositif de suivi de l'hébergeur sénior, la communication, le café trimestriel des hébergeurs séniors.

Budget prévisionnel 2024 : 5 600€

Demande Financement CD40 : 5 600€

Document annexé

- Point d'étape-information dispositif hébergement intergénérationnel : « PARTAGEONS UN TOIT ! »

Document annexé

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, prend acte de ces informations

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 20 février 2024

Pour le président,
Par délégation
Le vice-président,

Pierre Laffitte

